



COMMUNIQUE DE PRESSE
Paris, le 21 mai 2021

OCAPIAT lance un nouveau service, Une géolocalisation des lieux de formations interentreprises. Une 1^{ère} parmi les OPCO.

Fort de ses valeurs de **CONSEIL – ACCOMPAGNEMENT – PROXIMITÉ**, OCAPIAT offre désormais la possibilité, grâce à son [nouveau guide employeurs Géocapiat](#) de :

- Trouver une ou des solutions de service à partir d'un **questionnaire** simple et rapide (en moins d'1 minute) ;
- Consulter et inscrire ses salariés à une formation interentreprises en un clin d'œil sur une [carte géographique interactive](#).

Selon Dominique Braoudé, président d'OCAPIAT, « *Géocapiat, en tant que guide interactif d'orientation et outil de géolocalisation répond aux besoins des entreprises adhérentes de l'OPCO tout en favorisant le plus grand volume possible d'inscriptions en formation de salariés employés par nos TPE/PME adhérentes. La possibilité d'inscription automatique en ligne des salariés est rendue encore plus visible qu'avant dans le parcours de choix d'une formation* ».

Le secrétaire général d'OCAPIAT Eric Pommageot qualifie Géocapiat d'« *outil interactif innovant, pragmatique, simple d'utilisation et finalement assez ludique. Au regard de la demande de proximité des formations par rapport au lieu de domiciliation des salariés, l'ambition est de favoriser aux plus près des besoins en région le développement des compétences des salariés de nos branches professionnelles, entre autres sur la partie des fonds mutualisés de l'OPCO* ».

Critères privilégiés par les entreprises lors de leurs choix de formation :

- Proximité des formations par rapport à leur domiciliation
- Adéquation de la formation aux besoins à court terme de développement des compétences de leurs salariés
- Confort d'utilisation et de visualisation exhaustive des formations possibles
- Rapidité et simplicité d'inscription de leurs salariés

GEOCAPIAT répond à leurs attentes en permettant :

- La consultation sur une carte interactive et en un clin d'œil, de toutes les sessions de formations interentreprises de l'offre régionale d'OCAPIAT (Coûts pédagogiques financés à 100% et prise en charge des salaires pour les entreprises de moins de 50 salariés)
- L'inscription automatique en ligne d'un salarié en cliquant simplement sur le repère de la session de formation sélectionnée figurant sur la carte interactive.

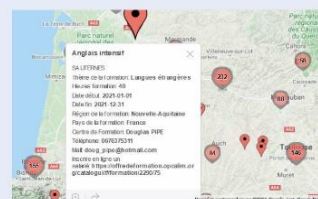


GEOCAPIAT

LE GUIDE PRATIQUE & INTERACTIF DES EMPLOYEURS



« **GEOCAPIAT est disponible sur www.ocapiat.fr/geocapiat »**



« **GEOCAPIAT permet aux employeurs de trouver rapidement et en toute autonomie une ou des solutions OCAPIAT (offre de services et de financement).** »

DECOUVREZ CE GUIDE PRATIQUE ET SES 4 APPLICATIONS :

1. Une visualisation globale de l'offre de services, de financement et des outils d'OCAPIAT mis à disposition.
2. Un guide interactif basé sur un questionnaire rapide (< 1 minute) avec des critères liés à l'entreprise, au profil du stagiaire, aux caractéristiques du projet... qui déterminent une ou des solutions/préconisations.
3. Une géolocalisation interactive et guidée des « sessions de formation » de l'offre régionale avec une inscription en ligne possible
4. Un guide de recherche de cofinancement (en cours de réalisation).





A PROPOS D'OCAPIAT

OCAPIAT est l'un des opérateurs de compétences (OPCO) créés par la loi Pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018. OCAPIAT s'inscrit dans une logique de filière économique, complémentaire voire interdépendante ancrée dans les territoires. L'Opco couvre la **Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires.**

La filière agricole recouvre la production agricole, le paysage (jardins espaces verts, la forêt, les entrepreneurs des territoires, les CUMA, etc.

La filière agricole représente plus de 100 métiers avec plus de 895 000 salariés agricoles employés dans l'année et 842 800 contrats saisonniers recrutés chaque année (chiffres 2017).

La filière alimentaire recouvre des secteurs variés :

- les Industries alimentaires
- la Coopération agricole et les familles associées
- le Commerce agricole.

La filière alimentaire compte 24 000 entreprises, dont 90 % de TPE qui emploient plus de 515 000 salariés dont 70% d'emplois peu qualifiés.

La filière pêche recouvre l'aquaculture, les cultures marines, la pêche maritime et la coopération maritime.

OCAPIAT couvre également les entreprises de services dans les **territoires**, dont le Crédit Agricole, Groupama, la MSA (Mutualité sociale agricole), les MFR (Maisons familiales rurales).

Avec près de **180 000 entreprises** (et dirigeants non salariés*) représentant **1,34 million de salariés** dans son champ professionnel, OCAPIAT se caractérise par trois éléments clés :

- **50 branches professionnelles**
- **98,5 % d'entreprises de moins de 50 salariés** (et 93 % de moins de 11 salariés)
- **1,5 % d'entreprises de plus de 50 salariés** employant 57 % des salariés du champ professionnel d'OCAPIAT.

*filière pêche et cultures marines

Plus de **34 000 dispensateurs de formation** sont en relation avec OCAPIAT au niveau national.

En savoir plus : www.ocapiat.fr

Plaquette de présentation (missions, branches adhérentes, offre de services...).

Contact presse / S. Defrémont port : 07 81 97 58 21 ou L. Jamet à presse@ocapiat.fr